



## Mesures particulières mises en place par la RCA des Sports de Nivelles à partir du **4 mai et jusqu'à nouvel ordre pour la pêche.**

Suite à la décision du Conseil National de Sécurité (CNS) de nous donner l'opportunité de réouvrir la pêche durant le confinement, des dispositions devront être scrupuleusement respectées pour lutter contre la propagation du COVID-19.

Voici un détail de ces mesures:

Chaque pêcheur devra avoir sur lui:

- ***Un masque de protection***
- ***Des gants***
- ***Un désinfectant pour les mains***

Au niveau des emplacements :

- Une ***distance de minimum 4 mètres*** entre chaque pêcheur devra être respectée
- Un ***repère visuel*** est présent pour chaque zone..
- ***Maximum une personne*** dans la zone

Bien sûr, les règles de bases seront également d'application (voir document annexe)

Remarque : il n'y aura pas de sanitaires accessibles durant cette période

La liste des mesures prise dans le cadre de cette ouverture n'est pas exhaustive et évoluera en fonction des consignes du CNS mais également du respect des pêcheurs.

Inscription obligatoire sur [www.LADODAINE.be](http://www.LADODAINE.be)



La Direction de la RCA des Sports

# LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU COVID-19

## REGLES A RESPECTER

Pour vous protéger et protéger les autres contre le coronavirus, appliquez ces 4 gestes de base :



- Lavez-vous les mains régulièrement



- Gardez une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes



- Toussez et éternuez dans le creux du coude ou dans un mouchoir



- Le port du masque est recommandé

